



Dans cette édition

* CNDS et autres subventions

* Infos diverses

* Formations

* Emplois à pourvoir

* Parabadminton

* Argent

CNDS et autres subventions



Formalités importantes avant toute demande de subvention CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) à réaliser d'urgence :

- demander un numéro SIRET (comme une entreprise) : envoyer une copie de ses statuts, un extrait de parution de l'association au journal officiel (à défaut, le récépissé de déclaration en préfecture), un courrier de demande de numéro SIRET avec ses coordonnées postales, le tout envoyé à INSEE Centre, 131 rue du Faubourg Banner 45034 Orléans cedex 1.

- déclaration d'établissement d'APS : demande à formuler auprès de sa direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), en utilisant le document CERFA dédié et en joignant les statuts du club et si besoin, la copie de la carte professionnelle des encadrants contre rémunération intervenant au club.

- agrément de l'Etat : avoir au moins un an d'existence. Dossier propre à chaque département (le réclamer auprès de sa direction départementale de la cohésion sociale). Les pièces à fournir sont : la demande d'agrément, les photocopies du récépissé de déclaration en préfecture et de l'insertion au journal officiel, la copie des statuts et du règlement intérieur, la composition du comité directeur (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, tél et profession des membres), le procès-verbal de la dernière assemblée générale du club, le bilan et compte de résultat du dernier exercice budgétaire clos, une attestation d'affiliation à la FFBaD (disponible sur le site Poona, instances, club, générer une attestation d'affiliation).

Même si ces démarches administratives semblent lourdes, une fois réalisées, elles permettent d'être en règle avec le code du sport et les exigences des partenaires publics pour déposer des demandes de subvention.

La ligue du Centre de badminton met à disposition des clubs son chargé de stratégie et développement pour aider dans ses démarches. Des statuts-types récents sont à disposition pour être actés en AG pour correspondre aux exigences liées à la demande d'agrément.

Pour tout appui auprès de sa collectivité pour des demandes de subventions, des projets d'acquisition de matériel, de réfection de sol ou de construction de gymnase par la collectivité, informer le comité départemental et la Ligue.

Pour le CNDS 2015, des préconisations seront données aux comités départementaux pour les épauler dans la formalisation de leur dossier. Pour les clubs, un document décryptant le CNDS sera proposé comme chaque année. Un encouragement à déposer une fiche mutualisée entre comité et clubs risquant de ne pas être aidé seul, pourrait être une solution.

INFOS DIVERSES

- pour les organisateurs de tournois habitués au logiciel Badplus, obligation de télécharger depuis le 1er janvier la nouvelle version, directement sur le site fédéral <http://www.ffbad.org/competitions/organiser-une-competition/un-tournoi/>

- bienvenue à Régine Horellou, la nouvelle assistante administrative à la Ligue du Centre de Badminton. Son petit accent chantant saura vous accueillir au standard téléphonique de la Ligue. Elle remplace Marie-Eve Canavesi à qui nous souhaitons bonne chance dans sa nouvelle orientation professionnelle.

- attestation d'assurance du club : l'assurance du club est incluse dans l'affiliation fédérale. Inutile d'en souscrire une autre. Attestation d'assurance à demander auprès d'Allianz à h949261@agents.allianz.fr.

EMPLOIS A POURVOIR



Dans notre région, 6 créations d'emplois sont prévues, avec par ordre d'urgence :

- *club de St Avertin (37)* : entraîneur de badminton, CDI, temps plein, à **pourvoir d'urgence**, groupe 3 CCNS. Infos auprès de sasbad@hotmail.fr ou 06 32 55 57 70. BE, DE badminton ou personne à envoyer en formation DE.

- *Ligue* : assistant comptable, CDD de 6 mois renouvelables, temps partiel, CV et lettre de motivation à envoyer d'urgence à secrtaire@lcbad.fr **A pourvoir début mars**. 988,28€ brut mensuel.

- *comité 28* : agent de développement, CDI, temps plein, groupe 4 CCNS. Infos auprès de sylvainroingeau@sfr.fr CV et lettre de motivation sont à lui adresser avant le 31 mars. A pourvoir au 1er septembre.

- *comité 41* : agent de développement et de structuration, CDI, temps plein, groupe 4 CCNS. Infos auprès de yvesprenant@aol.com CV et lettre de motivation sont à lui adresser avant le 31 mars. A pourvoir au 1er septembre.

- *club de Gien* : éducateur sportif badminton, CDI temps plein, groupe 3 CCNS, 1640€ brut mensuel. Infos auprès de h.poline@orange.fr CV et lettre de motivation sont à lui adresser avant le 31 mars. A pourvoir au 1er septembre.

- *club de Montlouis* : agent technique badminton, CDI temps plein, groupe 3 CCNS. Infos auprès de badmezi37@orange.fr CV et lettre de motivation sont à lui adresser avant le 31 mars. A pourvoir au 1er septembre.

Et aussi :

- FFBaD : chargé de mission plan d'animation territorial, CDD du 15 mars 2015 au 30 juin 2016, groupe 6 CCNS. CV et lettre de motivation à envoyer d'urgence (**avant le 20 février**) à celine.berton@ffbad.org

Les diverses fiches de poste établies à ce jour sont aussi sur la page Facebook de la Ligue du Centre de Badminton. Infos à demander directement au contact mentionné pour chaque poste.

PARABADMINTON



La Ligue du Centre de Badminton porte avec le comité 18 de badminton, l'organisation du championnat de France parabadminton du 8 au 10 mai, au CREPS, à Bourges.

Afin de réussir cet événement, un appel aux bonnes volontés est lancé dès maintenant. Une trentaine de personnes en continu sur les 2 jours de compétition samedi et dimanche sont nécessaires, ainsi qu'une vingtaine dès le jeudi pour l'installation. Si chacun fait un peu, tout le monde y gagnera.

Une fiche bénévole présentant les besoins humains et compétences nécessaires pour le bon déroulement du championnat de France (70 compétiteurs attendus) est jointe à cet actu Ligue. Responsable des bénévoles sur l'événement, Anthony Lucas, alucas18000@gmail.com

Un bel événement en perspective et une bonne expérience à prendre !

A noter :

- L'équipe de France parabadminton sera en stage à Bourges, au CREPS, 3 fois cette année : du 5 au 8 mars, du 11 au 14 avril, du 28 au 31 août.

- La formation Initiateur public parabadminton est prévue à Bourges par la FFBaD le week-end des 11-12 avril. Inscription auprès de la FFBaD (formulaire sur site www.ffbad.org) dès maintenant pour tout titulaire du module technique.

ARGENT



Il y a parfois un malentendu dans le monde associatif. S'il est interdit de partager les bénéfices entre membres de l'association, il est toutefois vivement recommandé de terminer la saison avec un solde positif (bénéfice).

Afin de faire «gagner» sans efforts de l'argent à son association, il est possible d'ouvrir un livret A (un seul) pour son club. Au fil des années, les quelques euros glanés sur le livret A sont autant de rentrées d'argent dans les caisses du club sans avoir à demander plus aux adhérents.

D'autres possibilités de rentrées d'argent sont envisageables facilement si chacun s'y met et sans que cela coûte à quiconque. Faites un tour sur les sites www.doneo.org ou <http://www.fun-c.com>

Une mobilisation de chacun et le tour est joué.

Les autres sources de rentrée d'argent pour financer son projet associatif sont les subventions de tout bord (commune très souvent), la contractualisation entre le comité et le club (s'informer auprès de son comité départemental sur les échéances), l'organisation d'événements (tournoi officiel, championnat, animations, loto -voir la réglementation-...), la part restant au club des cotisations, l'intervention sur des animations auprès des jeunes pendant les vacances ou à l'occasion de l'aménagement des rythmes scolaires, le partenariat (mécénat ou parrainage), la générosité des particuliers (dons)...

Directeur de publication : Florent Gaillard
Rédacteur : Cédric Grosjean
Maquette/illustration : Line Mélézan-Goujard
Date de publication : 17/02/2015